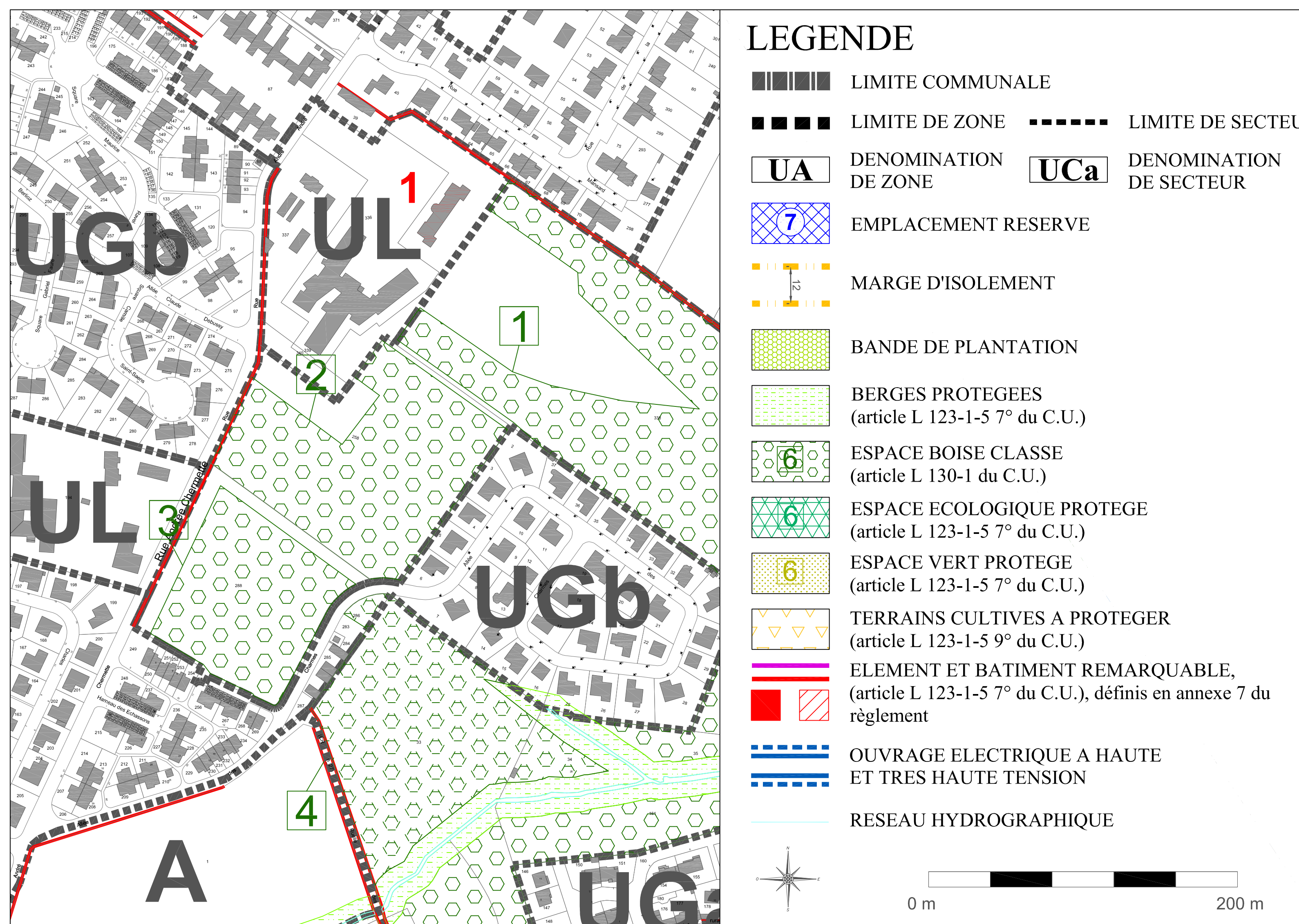




LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES				
Emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit (Article L 123-2 b) du Code de l'Urbanisme)				
N°	Destination	Bénéficiaire	Surface	Parcelles concernées
I	Création de 100% de logement social.	Commune	633 m²	AA19.
II	Création de 100% de logement social.	Commune	1 620 m²	AH 148, 148, 769, 787.
III	Création de 100% de logement social.	Commune	1 235 m²	AH 128, 743.
IV	Création de 100% de logement social.	Commune	11 419 m²	AP 82, 83, 84, 98, 96, 210.

Emplacements réservés indiquant la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces (Article L 123-2 c) du Code de l'Urbanisme)				
N°	Destination	Bénéficiaire	Surface	Parcelles concernées
1	Elargissement de la rue du Perray.	Commune	206 m²	AA 1, 19, 18.
2	Création d'une liaison piétonne entre la voie du Mort Rô et la rue du Perray via le Clos de Villebouzin.	Commune	2 276 m²	AA 327, 328, 329, 331, 335, 339, 368, 420, 415, 413, 410.
3	Création de jardins familiaux.	Commune	2 964 m²	AA 327, 328, 329.
4	Création d'équipements sportifs.	Commune	3 906 m²	AE 18, 19.
5	Création de places de stationnement dans le cadre de la réalisation d'une station de transport en commun en site propre le long de la RN20.	Commune	7 576 m²	AE 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 12, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288.
6	Création d'une liaison piétonne entre la voie des Roches et le chemin de la Croix Rouge Fer.	Commune	964 m²	AH 201, 240.
7	Création d'une liaison piétonne entre la voie des Roches et le chemin de la Croix Rouge Fer.	Commune	812 m²	AH 211.
8	Elargissement nord-ouest du chemin de la Croix Rouge Fer.	Commune	840 m²	AH 272 à 276, AH 1038, 1045, 1047, 267, 268, 286, 289, 296.
9	Elargissement nord-est du chemin de la Croix Rouge Fer.	Commune	864 m²	AJ 101 et 102, AK 32 à 36, AK 39 à 43, AK 5, 10, 12, 19, 26, 28, 317, 418, 422, 428.
10	Elargissement sud-ouest du chemin de la Croix Rouge Fer.	Commune	1 282 m²	AH 221 à 226, AH 340, AH 345 et 246, AH 1061, AH 1053, AH 1079 à 1082, AH 1093 à 1097, AH 229 à 238.
11	Elargissement du chemin de la Croix Rouge Fer sud-est.	Commune	432 m²	AK 231, 232, 260, 261.
12	Création d'un parc autour du Réservoir des Folles.	Commune	3 817 m²	AK 226 à AK 230.
13	Elargissement du chemin des Folles nord-ouest.	Commune	671 m²	AK 231, 232, 233, 234, 238, 239, 240.
14	Elargissement du chemin des Folles sud-est.	Commune	123 m²	AK 222, 220, 225, 224.
15	Création d'une voie à sens unique entre le quartier des Folles et la rue du Mesnil.	Commune	363 m²	AK 222.
16	Création d'une liaison piétonne entre le quartier des Folles et la rue du Mesnil.	Commune	898 m²	AK 49.
17	Elargissement du carrefour rue de Verdun, Chemin des Mascadées.	Commune	100 m²	AJ 219.
18	Création de places de stationnement le long du chemin de dentelles les murs.	Commune	1 951 m²	AM 134, 136.
19	Elargissement du chemin de la Guayère en face de l'école Jean Ferrat.	Commune	1 738 m²	AR 14 à 16, AR 191 et 192.
20	Elargissement du chemin de Biron nord.	Commune	814 m²	AR 2, 3, 11, 203, 192, 9.
21	Elargissement du chemin de Biron centre.	Commune	511 m²	AR 512, 514, 586.
22	Elargissement du chemin de Biron sud.	Commune	561 m²	AS 1 à 10.
23	Création d'une liaison piétonne entre le chemin des Douvrières et la rue Julien Hébert.	Commune	226 m²	AP 93.
24	Création d'une liaison piétonne entre la voie du Mort Rô et la rue du Perray via le Clos de Villebouzin.	Commune	206 m²	AA 28, 356, 369.

Département de l'Essonne

Commune de Longpont-sur-Orge

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23/01/2014

6.3 Documents graphiques du règlement

6.3.2 Plan de zonage (nord-est)

6

atelier TEL

22, rue des Martyrs - 75009 PARIS

Echelle : 1/2000

